

LE COURRIEL D'INFORMATION

n°97 – mardi 21 décembre 1999.

PETIT BILAN

Dans ce numéro

En bref...

« L amendement Tobin » n a pas été voté mais le gouvernement français s est engagé à mettre la question à l ordre du jour lors de sa présidence européenne en 2000. (voir Taxe Tobin, à suivre...) La Taxe Tobin est plus que jamais d actualité. Ainsi avons nous appris qu elle allait faire l objet d un dépôt d amendement au Sénat de Belgique (voir Taxe Tobin, toujours plus...). Le bilan de Seattle continue : explications, informations, projets. Il s est déplacé à Rennes où il a été accueilli par une foule nombreuse et compacte d après les témoignages reçus (voir Le Monde n est pas une marchandise). Quant à ATTAC Moselle... le groupe local a rappelé à M Hollande sa signature au bas de la pétition ATTAC ainsi que sa déclaration auprès de l AFP : « Nos engagements d aujourd hui seront nos actes de demain » à la veille des élections européennes (voir M Hollande aux abonnés absents à Strasbourg) http://attac.org/fra/asso/doc/petitioneurosign.htm

Taxe Tobin, à suivre...

Au cours de la seconde lecture du projet de loi de Finances, les députés à l'origine des amendements sur la taxe Tobin se sont à nouveau retrouvés minoritaires. Les députés présents ont donc préféré ne pas demander de scrutin public, pour éviter un faible effet de nombre. Ils ont préféré, au contraire, développer plus longuement leurs interventions.

Il ne s'agit pas de jeter la pierre aux absents et de transformer en accusés celles et ceux qui ont eu le mérite de soutenir la taxe Tobin ! Il faut reconnaître que le refus officiel du gouvernement ne pousse pas à une forte mobilisation. Et il ne s'agissait pas, à travers ces amendements, de faire un coup en douce pour se compter mais bien de faire en sorte que cette idée soit réellement débattue, en attendant qu'elle devienne majoritaire à gauche, ce qui n'est pas encore acquis.

C'est pour cela que les députés en séance ont surtout voulu parler et prendre date. La volonté d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la présidence française de l'Union Européenne est une avancée qui est due à la mobilisation de l'association ATTAC. Il faut continuer pour cette revendication s'impose à l'échelon européen. Les députés du comité ATTAC continueront bien sûr de s'associer à tout initiative en ce sens.

JC Lefort, Comité ATTAC Assemblée nationale.

Extrait des débats :

M. Yann Galut - En première lecture, nous avons débattu de l'instauration de la taxe Tobin. Nous sommes de plus en plus nombreux à réclamer une régulation des marchés financiers. Le Gouvernement doit y réfléchir sérieusement.
Il nous a été répondu que cette taxe ne pouvait être instaurée qu'au niveau européen et nous nous sommes ralliés à cet argument. Mais, dans ce cas, il appartient aux différents parlements nationaux d'en débattre -comme le font actuellement nos collègues italiens- et de créer un effet d'entraînement à l'échelle de l'Europe entière puis du reste du monde. Les succès de l'association ATTAC créent un contexte favorable : il faut donc reprendre la méthode qui a permis en son temps à M. Strauss-Kahn de rouvrir le débat sur la TVA. Je partage la position du Premier ministre sur la nécessité de réguler l'économie et je rejoins, parallèlement, celle de

M. Lefort qui appelle à une mobilisation citoyenne en ce sens, dont Seattle a montré l'efficacité.

M. le Rapporteur général - Notre assemblée, Monsieur Galut, s'est déjà montrée sensible à votre argumentation en adoptant un amendement qui répond à l'essentiel de vos préoccupations. Est-il opportun, dans ces conditions, de rouvrir le débat ? L'amendement 206, qui propose de revenir au texte de l'Assemblée, vous donne, je le crois, satisfaction. La commission a donc émis un avis défavorable à votre amendement 21 -si vous ne le retiriez pas- mais je ne suis pas hostile à ce que vous sous-amendiez l'amendement 206 en ajoutant la phrase suivante au troisième tiret de l'article additionnel : « ou de dispositifs tendant à lutter contre les effets déstabilisateurs des jeux de capitaux internationaux spéculatifs ». Du coup, je serais défavorable au sous-amendement 293.

M. Jean-Claude Lefort - Je le présente, cependant, car je souhaite insister au nom des nombreux députés qui sont membres du groupe ATTAC sur l'importance de la taxe Tobin, dont le taux est indolore mais qui est à la fois dissuasive et stabilisatrice et forte d'un potentiel de recettes considérable. Elle ne pénalise ni l'investissement productif, ni les opérations commerciales, ni les personnes physiques. On nous oppose qu'elle est inapplicable et pénalisante pour tout Etat qui déciderait de l'instaurer isolément. Mais une telle argumentation ne serait-elle pas valable pour tout impôt ? A l'inverse, l'existence de paradis fiscaux doit être combattue afin qu'ils ne favorisent plus les fuites massives de capitaux. La taxe Tobin a vocation à s'étendre partout dans le monde puis à disparaître du fait de son caractère dissuasif. L'exemple du Chili, ou de la Colombie, montre qu'il n'est pas impossible de prendre de telles initiatives. M. Strauss-Kahn n'avait-il pas reconnu que la mesure chilienne -qui consistait à taxer les mouvements de capitaux à court terme en instaurant un dépôt obligatoire d'un an pour tout prêt étranger- a favorisé la stabilité financière du pays sans pour autant faire obstacle à l'accueil de capitaux étrangers ?
On nous oppose aussi qu'il n'est pas pertinent d'instaurer cette taxe en France uniquement. Nous en sommes bien d'accord : il faut l'instituer à l'échelle de l'espace européen.
L'originalité de la taxe Tobin, c'est aussi de dégager des ressources susceptibles d'être redistribuées et d'être à ce titre affectées en priorité aux pays les moins avancés. Après Seattle, il apparaît clairement que l'aide au développement des pays du Sud est désormais une priorité majeure. Le PNUD estime à 40 milliards de dollars par an les besoins en matière de lutte contre la malnutrition, de santé et d'éducation des pays du tiers monde. L'instauration d'une taxe sur les changes en euros permettrait d'y pourvoir. L'existence de la monnaie unique est d'ailleurs de nature à faciliter l'introduction de la taxe Tobin et de la rendre à la fois plus simple et plus efficace. Il faut profiter de la présidence finlandaise -car la Finlande est seule avec le Canada à s'y être déclarée officiellement favorable- pour avancer dans cette voie. Il faut que la France donne l'impulsion.
Je demande aussi au président de la commission des finances de lever la forclusion qui s'exerce sur l'article 24 en sorte que notre assemblée puisse se prononcer.

M. le Ministre - Je ne serai pas de ceux qui jugent inutile un deuxième débat sur la taxe Tobin après celui qui a eu lieu en première lecture car je veux montrer à MM. Galut et Lefort, mais aussi à l'ensemble de la représentation nationale, que le Gouvernement travaille sur ces questions.
J'ai quitté aujourd'hui pour vous rejoindre la réunion du G20 à Berlin où les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales de ces pays, qui concentrent 85 % de la production mondiale, sont tombés d'accord sur la nécessité de rechercher les moyens de traiter les vulnérabilités financières principales auxquelles sont confrontées les économies nationales.
Au-delà de cette position de principe, les organisations internationales ont fait un énorme travail pour définir des règles de prudence. Par ailleurs, un forum de stabilité financière a été créé auprès du FMI et travaille sur trois chantiers : le renforcement de la sécurité prudentielle dans les centres offshore -autrement dit, les paradis fiscaux ; le contrôle des fonds spéculatifs à effet de levier ; la surveillance des mouvements de capitaux à court terme. Le responsable du Forum nous a cité, à ce propos, le cas du Chili qui a su prendre des mesures pour décourager l'arrivée massive de tels capitaux.
Croyez donc que le gouvernement français s'efforce d'oeuvrer pour une mondialisation maîtrisée et travaille, avec d'autres, à une régulation des marchés commerciaux et financiers. La taxe Tobin représente dans cette démarche un moyen parmi d'autres. Il se trouve que nous travaillons principalement sur d'autres. Nous disposerons sans doute en mars du rapport du Forum de stabilité financière et nous pourrons en discuter en avril au sein de



l'instance de direction du FMI -le comité intérimaire.
Je persiste à penser que la France ne peut pas appliquer seule la taxe Tobin sur les entrées et sorties de capitaux. Et même si elle était élargie à l'ensemble de l'Union européenne, ce ne serait pas une très bonne mesure car cela ferait la part trop belle aux places financières situées ailleurs qu'en Europe. Il faudra donc du temps avant qu'une telle taxe soit appliquée à une échelle qui la rende vraiment efficace. Mais, je le répète, cette position n'empêche pas le gouvernement français de travailler à accroître la stabilité financière au sein de l'économie mondiale.
Par conséquent, je suis défavorable à l'amendement 21 mais favorable à l'amendement 206 de la commission, sous-amendé par le 293 corrigé de la manière dont l'a indiqué le rapporteur général. Si le sous-amendement 293 n'était pas corrigé de cette manière, je serais contraint d'y être défavorable.

M. Alain Barrau - Je soutiens avec force la proposition du rapporteur général car elle définit à la fois un calendrier précis, avant la présidence française, une méthode et un objectif politique - qui rejoint celui de M. Galut.
L'exemple des baisses ciblées de TVA a montré que lorsque nous demandons au Gouvernement de réfléchir à un sujet et d'élaborer une méthode de travail, il le fait ; cela nous a permis d'obtenir, en deux ans, ces baisses que d'aucuns jugeaient au départ impossibles. De même pourrons-nous, sur la base du rapport du Gouvernement, trancher sur cette question importante, voir s'il faut ou non aller plus loin, apprécier si l'Union européenne constitue ou non la dimension pertinente.
Je suggère donc à MM. Lefort et Galut de se rallier à l'amendement du rapporteur général.

M. Gérard Fuchs - La France assumera la présidence de l'Union européenne à partir du 1er juillet prochain. Le programme de cette présidence est déjà largement déterminé : négociations sur l'élargissement, réforme institutionnelle, harmonisation fiscale... Je suis de ceux qui souhaitent que cette présidence soit également mise à profit pour faire des propositions concernant la régulation des mouvements de capitaux internationaux. L'Assemblée m'ayant chargé d'un rapport d'information sur ce sujet, j'apprécierais de bénéficier, parallèlement à nos propres travaux, de ceux du Gouvernement, et en particulier de M. Sautter qui, participant au G20, au G8 et à tant d'autres instances, a forcément des vues plus larges qu'un modeste parlementaire.
J'invite donc à mon tour MM. Galut et Lefort à se rallier au texte proposé par le rapporteur général. Dans le rapport qui nous sera remis, les effets d'une taxe de type Tobin seront analysés.

M. le Président - Si on ajoute à l'amendement 206 la première phrase du sous-amendement 293, notez bien que l'on arrive au texte même de l'amendement 21.

M. Jean-Claude Lefort - J'observe que ce débat traverse la gauche mais que nos collègues de droite n'y participent guère.

M. Gilles Carrez - C'est un débat académique. On vous mène en bateau avec ces rapports ! Quelle naïveté !

M. Jean-Claude Lefort - Le Gouvernement nous dit qu'il envisage d'adopter des mesures pour réguler les mouvements de capitaux, mais surtout pas la taxe Tobin. Et pourquoi donc ? Qu'y a-t-il derrière cette taxe pourtant bien minime -0,05 %- qui la rende si insupportable ?
Vous avez dit, Monsieur le ministre, que le cas du Chili avait été cité en exemple. L'idée de mesures nationales n'a donc rien d'irrecevable, ni du point de vue économique ni du point de vue intellectuel. Mais je veux surtout insister sur la pertinence d'une action de l'Europe : si celle-ci, en même temps qu'elle s'attaquerait aux paradis fiscaux, adressait au monde ce signal, qui pourrait résister au mouvement ainsi enclenché ? La masse critique nécessaire serait atteinte.
Ayant été présent à Seattle, je pense surtout dans cette affaire aux pays du Sud : cette modeste initiative aiderait des milliards d'individus à retrouver leur dignité tandis que les pays riches y trouveraient la chance de s'ouvrir à des marchés nouveaux.
Pour toutes ces raisons, Monsieur le président de la commission des finances, je vous supplie, je vous implore de lever la forclusion sur l'article 24.

M. Yann Galut - Monsieur le rapporteur général, ajouter la moitié de notre sous-amendement 293 à l'amendement 206 reviendra au même que voter l'amendement 21 mais je veux bien retirer celui-ci et accepter votre proposition si vous pensez que cela s'impose pour des raisons de forme.
Sur le fond, tout en gardant nos convictions, nous avons tenu compte dans nos propositions de ce qui a été dit dans le débat que nous avons eu ensemble il y a un mois et demi ou deux mois. Mais je suis persuadé que le Gouvernement français peut à tout le moins demander à ses partenaires européens comme à ceux du G8 et du G20 de mettre à l'étude la



taxe Tobin en vue d'une meilleure régulation de l'économie mondiale.
Notre revendication a donc évolué et je pense qu'elle n'est pas irréaliste après le sommet de Florence, où le président du Brésil est intervenu en faveur de cette taxation des capitaux spéculatifs. Le lendemain, d'ailleurs, M. Jospin, qui participait à cette réunion avec MM. Clinton, Schröder et Blair, n'a-t-il pas rappelé qu'il avait été le premier à parler de la taxe Tobin, lors de la campagne présidentielle de 1995 ? Rien ne devrait donc s'opposer à ce qu'il soutienne cette revendication, au niveau de l'Europe dans un premier temps. De ce point de vue, je crois que ma position rejoint celle de MM. Fuchs et Barrau. Je crois aussi me faire l'interprète de Mmes Picard et Jambu et de MM. Lefort et Cochet si je dis que ce que propose le rapporteur général constitue pour nous un premier pas.

M. le Rapporteur général - Je remercie MM. Galut et Lefort d'avoir bien voulu entendre les arguments de la commission. De fait, je pense que nous répondons à leurs préoccupations en reprenant dans notre amendement le membre de phrase : « ou de dispositifs tendant à lutter contre les effets déstabilisateurs des flux de capitaux internationaux spéculatifs ». L'Assemblée devrait donc pouvoir s'accorder sur cette proposition et voter l'amendement 206 ainsi sous-amendé.

M. Augustin Bonrepaux, président de la commission des finances - En première lecture, nous avions déjà adopté des dispositions que nous allons aujourd'hui préciser grâce à nos collègue Lefort et Galut. Mais, Monsieur Lefort, dans la mesure où, lors de cette première lecture, nous avions incité le Gouvernement à faire des propositions, moyennant quoi je vous avais demandé de retirer votre amendement, vous comprendrez que je ne puisse me déjuger ce soir en levant la forclusion.

L'amendement 21 est retiré.

M. le Président - Le sous-amendement 293 corrigé tend donc à compléter le dernier alinéa de l'amendement 206 par les mots : « ou de dispositifs tendant à lutter contre les effets déstabilisateurs des flux de capitaux internationaux spéculatifs ».

Le sous-amendement 293 corrigé, mis aux voix, est adopté.

M. Philippe Auberger - Je m'abstiendrai sur l'amendement.

L'amendement 206 ainsi sous-amendé, mis aux voix, est adopté

Taxe Tobin, toujours plus...

Après le vote de la motion m239 du Parlement canadien, après l'échec de « l'amendement Tobin » à l'Assemblée nationale française mais l'avancée substantielle qui va permettre de mettre cette question à l'ordre du jour de la présidence européenne de la France en 2000 comme le gouvernement l'a confirmé (voir ci-dessus), après la « Early Day Motion » de la Chambre des Communes anglaise, voici la Taxe Tobin qui revient dans les débats parlementaires une nouvelle fois, en Belgique maintenant.

Nous avons appris que M Jacky Morael, sénateur « Ecolo » et ancien président de ce parti vient de déposer un amendement au Sénat belge « demandant au gouvernement d'étudier les modalités optimales de mise en oeuvre d'un prélèvement minime sur les transactions spéculatives en devises et de présenter le résultat de cette étude lors de la Conférence intergouvernementale européenne en 2001 ».

Le XXI ième siècle sera-t-il celui de la Taxe Tobin ? Le Conseil scientifique d'ATTAC en France prépare une vaste opération d'études et de mise au point des moyens de gestion et de redistribution de cette taxe. Il va proposer dans le courant de l'année 2000 à tous les comités locaux d'ATTAC en France, à tous les ATTAC et à tous nos partenaires, ceux autour de la Taxe Tobin, mais aussi ceux avec lesquels nous avons déjà commencé à travailler durant les Rencontres internationales de Juin « Un autre monde est possible » http://attac.org/planet/ : plus de 80 pays représentés, une collaboration et un échange sur ces deux points. Le résultat : un document qui nous servira à tous et qui nous permettra de proposer une solution technique et une application politique cohérente de la Taxe Tobin.

Nous progressons donc en accentuant nos coordinations internationalement et nos pressions dans chacun de nos pays. Pour cela une seule solution : faire de ces propositions un débat national en prolongeant les efforts des uns et des autres par des campagnes d'Informations.

Depuis le début de l'année 1999 le livre de François Chesnais (membre du Conseil scientifique) « Tobin or not Tobin » en est à sa quatrième édition en France, à sa première au Brésil (voir http://attac.org/brasil/). Des groupes se constituent dans des parlements nationaux ou au niveau européen, peut-être



même au Congrès américain d après Tobin Tax Initiative, et dans nos sociétés pour faire de cette proposition le premier enjeu de la lutte contre la dictature financière.

Laurent Jésover
Rédacteur, journal@attac.org

Le monde n est pas une marchandise.

Succès impressionnant du meeting de Rennes "Le Monde n'est pas une marchandise"

Prévu pour démarrer à 20h30, il a fallu attendre presque 22h00 avant que ne commence le meeting, le temps que l'amphithéâtre Chateaubriand de la fac de Villejean à Rennes ne se remplisse, puis que le second amphi (Ernest Renan en face) non prévu, non sonorisé, se remplisse à son tour et qu'ensuite les gens envahissent les escaliers et tous les espaces libres jusque sur l'estrade où les tribunes ont dû être changées de place. Au total 1200 à 1300 personnes dans les espaces jusque dans les couloirs d'accès à l'amphi. La mobilisation semble avoir impressionné jusqu'aux orateurs : François Dufour et José Bové de la Confédération paysanne, Vincent Espagne de l'Observatoire de la Mondialisation et Pierre Tartakowsky de ATTAC.

Sur les contenus j'en ais bien pris 5 pages de note, mais vous devinez sans doute ce qui a pu être dit après le retour de Seattle : que c'était une victoire, que la présence des divers groupes de la société civile avait permis de changer les termes du débat, que c'était l'expression d'une nouvelle convergence mondiale des mouvements sociaux, mais que ce n'était qu'une bataille et que la guerre n'était pas gagnée. Qu'il allait falloir rester vigilant et constituer partout des groupes locaux de veille citoyenne pour que l'OMC se transforme totalement. Ce qui a été dit surtout c'était qu'il ne suffisait pas de dire non à l'OMC ce qui laisserait place au libre jeu des multinationales (qui sont c'est vrai aujourd'hui servies par l'OMC) mais qu'il fallait une régulation mondiale du commerce qui devienne vraiment transparente et démocratique, faisant place à la parole et aux intérêts des citoyens et des peuples.

J'ai particulièrement apprécié l'intervention de Pierre Tartakowsky d'ATTAC qui a le sens des mots et des images chocs. Il nous (pour les internautes) conseille en ouverture un petit tour sur le site de Madelin (une madelin-party) pour rire du bandeau bleu clignotant sur ce site mettant en garde les troupes libérales sur le Retour d'ATTAC " ils reviennent". Oui nous dit Pierre "Nous revenons et plus forts qu'au départ". Lorsqu'il nous parle aussi de la taxe Tobin pour nous dire que ce n'est rien "5 centimes sur un billet de 100 francs" mais que ce qu'il faut voir c'est pourquoi ceux qui ont des milliers de billets de 100 f dans les poches disent "non c'est trop cher" mais "c'est impossible". Pour Pierre Tartakowsky : (je résume) " il y a un effet cliquet dans la taxe tobin, la faire admettre, puis la faire passer c'est mettre en péril l'édifice même libéral du principe fondamental du libre échange des capitaux et des investissements, c'est menacer le 3 ième pilier du credo libéral sur la libre circulation des marchandises. Mais il faut jouer pour lui de cet effet cliquet. Il ne faut pas tout vouloir tout de suite, il faut un plan de bataille, vouloir le croissant, la boulangerie et la boulangère par dessus le marché, çà ne marche pas. Mais même avec tous les 5 centimes sur tous les billets de 100 francs, c'est plus qu'une indigestion de croissants qu'on peut se payer. La taxe Tobin c'est rien mais c'est la part (%) des citoyens au débat et c'est une menace radicale contre les piliers du libéralisme. C'est un autre monde est vraiment possible."

Puis quand même un mot de l'intervention de José , un peu pâle dans les premières minutes, nous disant que la situation de fracture mondiale s'accroît depuis les accords de Marrakech. Que les pays pauvres mangent de moins en moins à leur faim. Mais il s'est vite réchauffé et a soulevé des tonnerres d'applaudissement dans la salle au moment où il a abordé les principes de base de la lutte de la Confédération Paysanne : souveraineté alimentaire, sécurité alimentaire, et refus du brevetage du vivant. C'est sur ce dernier point qu'il a été le plus long, porté par la salle très remontée. Il a dénoncé le secret sur les emplacements de culture transgénique mais il a dit que c'était le devoir de tous ici que d'aller dans sa mairie et de s'inquiéter de la présence de telles cultures et puis de se grouper pour les dénicher et alors de tout faire pour les détruire. Il faut pour ceux qui ne veulent pas aller jusque là , poussait son maire à adopter un arrêt interdisant les OGM sur le territoire de la commune (Cf le modèle sur le site OGM Danger mis au point par le MEI). Il faut organiser l'action. Il a aussi citer les autres formes d'action possible comme parent d'élève, comme étudiant pour demander l'interdiction des OGM dans les cantines, dans les Resto U. Il a même dit qu'il fallait faire la grève de l'assiette dans les restaurants ouvriers et administratifs pour exiger la transparence sur la nourriture. Il a exhorté à l'action et les gens applaudissaient. Puissent ils se souvenir que les mots doivent réellement se transformer en action. Il a conclu



ce chapitre en disant que les "actions contre les OGM sont des actions concrètes contre l'OMC".

Thierry Raffin, membre de OGM Danger.
Pour plus de détails sur cette rencontre, Comité local : rennes@attac.org

M Hollande aux abonnés absents à Strasbourg

La lecture de la composition du comité ATTAC du Parlement Européen a révélé l'absence d'une des têtes de liste ayant signé la pétition d'ATTAC. Les signataires s'engageaient solennellement à promouvoir dans cette enceinte la Taxe Tobin et des mesures afférentes (lutte contre les paradis fiscaux...), ainsi qu'à exiger de l'exécutif un renoncement aux accords du PET et de l'OMC. Si Robert Hue, Alain Krivine, Daniel Cohn - Bendit et nombre de leurs colistiers sont membres fondateurs de l'inter - groupe ATTAC, la tête de liste PS-PRG-MDC y brillait par son absence, bien qu'il ait signé la pétition d'ATTAC à Marseille. Je vous livre son e-mail en réponse à mon interpellation.

N.Réf. FH/MVn°10869
Monsieur,
J'ai effectivement signé, lors d'un meeting à Marseille, une des |pétitions du Comité ATTAC. Je l'ai fait parce que l'action de cette association est fondée, et qu'elle fait en partie écho aux préoccupations du Parti Socialiste sur la question de la taxation des mouvements de capitaux dans le monde. Le Parti socialiste a toujours approuvé le principe d'une telle taxation, à la condition expresse et nécessaire qu'elle soit réalisable au moins à l'échelle européenne.
Or, nous n'en sommes pas là pour le moment. Le Comité ATTAC a le mérite de poser le débat, et c'est bien dans cet esprit que j'ai signé la dite pétition. En revanche, vous comprendrez aisément que je ne pouvais, en ajoutant mon nom à la liste des fondateurs du Comité ATTAC au Parlement Européen, donner l'impression d'engager le Parti socialiste et de l'entraîner derrière moi.
Je vous prie d'être assuré, Monsieur, de mes meilleurs sentiments.
François Hollande <1er.secretariat@parti-socialiste.fr>

Contrairement à ce qu'écrit M. Hollande, il n'est pas très aisé de comprendre qu'il ne puisse symboliser l'engagement du PS par son adhésion, si celui-ci y est favorable, comme d'ailleurs il le fit figurer dans son tract électoral ! N'est - ce pas ce comité qui serait le meilleur relais pour M. Hollande afin d'obtenir un soutien de l'Union Européenne à la taxe Tobin ?

Trois de ses colistiers, les PS Harlem Désir et Marie-Noëlle Lienemann et le MDC Sami Naïr (qui avait signé la même pétition européenne à Thionville) ont rejoint les membres de groupes GUE et Verts à la fondation du comité parlementaire. On peut en revanche noter que ces derniers ont décidé le groupe socialiste français à briser la discipline de vote du groupe socialiste européen PSE lors du débat sur le feu - le Millenium Round, ce groupe votant les 8 amendements soutenus par groupes européens Verts et communiste demandant notamment une restriction des compétences de l'OMC et sa soumission à déclaration des Droits de l'Homme ou des conventions de l'OIT.

Aux dernières nouvelles, M. Hollande viendrait de démissionner du Parlement Européen, où la taxe Tobin n'en continuera pas moins de suivre son long chemin vers son instauration.

Christophe Piercy, contact: moselle@attac.org

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <http://attac.org/fra/cale>

- Mardi : PARIS 11
- Mercredi : ANNECY